

## Entreprendre au féminin

---

La création d'entreprise par des femmes est une réalité établie : les femmes créent 40% des nouvelles entreprises individuelles (INSEE 2019). Elles sont même majoritaires dans plusieurs secteurs d'activité : santé et action sociale, services aux ménages, industrie, enseignement et activités immobilières.

Vous aussi, vous êtes prête à franchir le pas ? Voici les étapes essentielles.

### Avant de commencer

Il est déterminant d'imaginer concrètement votre projet d'entreprise en vous posant quelques questions simples :

- **L'activité envisagée est-elle compatible avec vos connaissances, vos compétences professionnelles mais aussi vos qualités et atouts personnels et votre expérience**, mais aussi avec votre environnement, notamment vos contraintes de vie quotidienne.
- Au démarrage de l'activité, **les revenus** probablement irréguliers **suffiront-ils pour assurer les dépenses incontournables ?**

La clé pour réussir votre création d'entreprise est une préparation minutieuse. **Deux étapes sont essentielles : construire votre « business plan »** ou « plan d'affaires », et **établir votre plan de financement**. Ils sont fondamentaux pour vos partenaires, dont la banque, mais aussi pour vous, pour y voir clair dans votre projet et les moyens de le réaliser.

### Comment bien préparer mon business plan ?

Le « **business plan** » va permettre à tous vos interlocuteurs, notamment la banque, de comprendre votre projet et d'envisager comment ils peuvent y participer.

C'est en quelque sorte le CV du projet. Il est donc essentiel de l'élaborer avec beaucoup de soin.

Le business plan doit contenir (liste non exhaustive) :

- votre profil (expérience, compétences, diplômes...),
- une description du produit ou du service proposé,
- une étude de marché (profil de la clientèle visée, concurrence...),
- la stratégie (politique de prix, communication...),
- le cadre juridique (statut juridique et fiscal de l'entreprise...),
- les éléments financiers (évaluation des besoins, ressources envisagées...),
- les prévisions financières (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

Vous pouvez trouver un appui méthodologique auprès de structures d'accompagnement spécialisées. Vous pouvez également consulter les dossiers de sites consacrés à l'entrepreneuriat féminin, comme par exemple l'Observatoire de la création d'entreprises sur [bpifrance-creation](http://bpifrance-creation.com).

## Quelles démarches dois-je accomplir ?

Un certain nombre de démarches seront à accomplir. Vous devrez ainsi :

- **choisir un nom,**
- choisir **la forme juridique** la mieux adaptée pour le démarrage puis le développement de votre entreprise (auto-entrepreneur, entrepreneur individuel, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, etc. Voir les différents types de forme d'entreprises sur [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)),
- **rédiger vos statuts**, si vous avez choisi de créer une société,
- **déposer votre dossier complet auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE),**
- **trouver** si besoin **votre local**, boutique, atelier... où domicilier et / ou exploiter votre entreprise.

**Info :** Selon votre activité, vous aurez peut-être des autorisations à demander, des obligations à respecter (en termes de législation, de réglementation) ou des qualifications professionnelles à détenir.

## Dois-je ouvrir un compte bancaire professionnel ?

**Oui**, si vous exercez en tant qu'**entreprise individuelle**, vous devez posséder un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle dès lors que **votre chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € pendant 2 années civiles consécutives**.

En deçà, s'il est obligatoire pour une société, facultatif pour une entreprise individuelle (sans capital social), **le compte bancaire professionnel** reste adapté à la gestion d'une activité professionnelle. Il **permet de :**

- **séparer vos opérations professionnelles** et commerciales **de celles que vous réalisez en tant que particulier**, en évitant notamment tout risque de confusion pour la fiscalité et la comptabilité,
- **pouvoir désigner un mandataire ou un cotitulaire**, différents de ceux de votre compte personnel,
- **être en relation avec un conseiller** bancaire spécialement **dédié aux** questions des **professionnels**,
- **disposer / souscrire de(s) services adaptés** à votre activité professionnelle notamment pour vos encaissements, le paiement de vos charges, etc.

**Info :** Les professionnels disposent de plaquettes tarifaires différentes de celles d'un compte pour particulier.

## Comment financer ma création d'entreprise ?

**Un financement est souvent nécessaire** car l'apport personnel pour une création d'entreprise peut être insuffisant. 56% des femmes ont ainsi recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité (*baromètre des femmes entrepreneures, édition 2019*).

**La banque est un partenaire clé à toutes les étapes de la vie de votre entreprise**, à sa création comme pendant son développement. Le chargé d'affaires examinera votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez.

**A savoir** : Certaines banques proposent des prêts spécialement dédiés au financement de la création d'entreprise par des femmes.

## Comment établir mon plan de financement ?

Pour étudier votre demande de crédit, le chargé d'affaires a besoin d'éléments, en complément de votre business plan, sur lequel vous pourrez échanger (*cf. supra*).

Etablir votre plan de financement vous permet de **bien identifier**, face à face :

- **les différentes ressources financières** (prêts, garanties, aides...) que vous pouvez mobiliser,
- **les différents besoins** (matériel, travaux, acquisition, frais, etc.) que vous devez financer.

**Attention** : **N'oubliez pas le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de départ**. Un projet rentable peut finalement échouer si ces points essentiels sont négligés.

Ce serait une **erreur de sous-estimer votre besoin de financement** car :

- il est plus facile d'obtenir un prêt au départ d'un projet que de solliciter des « rallonges » au fur et à mesure des « découvertes » de besoins non estimés et des débits en compte qui en découlent,
- un plan de financement réaliste est un facteur de crédibilité du projet et donc de sa réussite.

**A noter** : Pensez à conserver une partie de votre apport personnel pour autofinancer les consommables, à constituer une partie de votre fonds de roulement ainsi qu'une réserve dite de "sécurité" pour les éventuels impondérables et passages plus difficiles dans votre nouvelle vie d'entrepreneuse.

## Comment me faire aider dans la création et la présentation de mon dossier ?

Des **structures spécialisées dans l'accompagnement** financier des projets de création d'entreprise peuvent vous aider dans la création et la présentation de votre dossier à la banque.

Des associations sont aussi spécialisées pour les créations d'entreprises par des femmes (Action'elles, ...) : elles permettent de rechercher des tutrices, d'échanger sur votre projet et le fonctionnement de votre activité après sa création...

Vous pouvez aussi mobiliser des **garanties** d'emprunt bancaire. Des réseaux comme France Active se portent garants auprès de la banque du remboursement d'une partie du crédit en cas d'échec du

projet. L'analyse et l'expertise ainsi apportées par ces réseaux à votre dossier confortent la banque dans sa décision et aident à la compréhension de votre projet et de ses conditions de réussite.

**A savoir :** France Active propose la **Garantie EGALITE Femmes** aux demandeuses d'emploi ou en situation de précarité qui veulent créer ou reprendre une entreprise. Elle permet de garantir un emprunt bancaire jusqu'à 50 000 €, vous évitant de donner une caution personnelle, quels que soient la forme juridique de l'entreprise et le secteur d'activité. Pour plus d'infos : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org) ou [Garantie égalité femmes](#)

Vous pouvez aussi contacter un **correspondant TPE** (dispositif mis en place par la Banque de France sur l'ensemble du territoire). Il pourra vous orienter vers les organismes compétents.

## Que faire en cas de refus de crédit ?

Il est utile de demander au chargé d'affaires de vous expliquer les raisons du refus, s'il ne le fait pas. Le cas échéant, demandez un entretien avec un responsable de la banque.

Enfin, vous pouvez **saisir gratuitement le Médiateur du crédit aux entreprises**. Il étudiera la situation de votre entreprise et votre demande de financement avant d'entamer une médiation entre vous et la banque.

Un service d'information est disponible au 0 810 00 12 10 (0,06€/min + prix d'appel) et les dossiers sont à déposer uniquement en ligne sur [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

## Existe-t-il d'autres solutions de financement ?

**Pensez au prêt d'honneur, au microcrédit professionnel...** Certaines collectivités territoriales (régions, départements...) peuvent également proposer des avances remboursables. Renseignez-vous auprès d'elles.

Le site [www.aides-entreprises.fr](http://www.aides-entreprises.fr) vous permet de consulter une base de données unique sur les aides publiques aux entreprises. Vous pouvez affiner votre recherche selon des critères géographiques et selon le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez créer votre entreprise.

**A savoir :** Certains de ces prêts sont obligatoirement couplés à un prêt bancaire complémentaire.

## Et si je suis sans emploi ?

De nombreux dispositifs nationaux et régionaux existent pour vous aider dans votre projet.

- L'allocation d'**Aide au Retour à l'Emploi (ARE)** continue de vous être versée lors de la création de votre entreprise lorsque vos revenus d'activité sont inférieurs à votre allocation.
- L'**Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)** permet de recevoir une partie (jusqu'à 45%) des allocations chômage auxquelles vous avez droit, sous forme de capital.
- Avec l'**Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE)**, vous pouvez, sous conditions de ressources, bénéficier d'une exonération (totale ou partielle) des cotisations sociales pendant un an si vos revenus d'activités ne dépassent pas un certain seuil (41 136 € en 2020).

- Avec le Parcours **NACRE** (accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise), vous pouvez selon les régions, bénéficier d'un accompagnement pour démarrer, financer et développer votre entreprise.

**A savoir** : Depuis le 1er novembre 2019, vous pouvez démissionner de votre emploi pour créer votre entreprise dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle et bénéficier de l'allocation chômage et des dispositifs d'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs.

## Comment me faire accompagner pour la suite ?

Afin d'anticiper les éventuelles difficultés financières et rompre la solitude de l'entrepreneure, **vous pouvez vous faire aider dans le pilotage de votre activité par différentes associations** (France Active, Action'elles par exemple).

Soyez proche de **votre chargé d'affaires** bancaire et échangez régulièrement avec lui. Informez-le sur votre activité, même si vous n'avez pas de financement à demander.

Un accompagnement post-crédation peut être réalisé par **des structures chargées de l'accompagnement des entreprises** (OPCA, chambres consulaires, clubs d'entreprises, communautés de communes, Conseil régional...).

**A savoir** : 79% des entreprises en création-reprise soutenues par France Active sont toujours en activité au bout de 3 ans.

## Points clés

- Prenez soin de bien préparer votre business plan : c'est un élément clé de la réussite de votre projet, pour vos partenaires comme pour vous. Mettez en avant vos compétences professionnelles et personnelles.
- Près de 6 femmes sur 10 ont recours à un prêt bancaire au démarrage de leur activité.
- Faites-vous accompagner par des structures spécialisées, comme France Active, y compris pour un suivi post-crédation.